



Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 165

"Réfléchir à changer"

Septembre 2024

Scénario "Du sursaut national"



Le Mali, pour se bâtir un avenir et émerger, dans un contexte mondial en mutation rapide, a continué d'investir massivement dans la promotion de la recherche et de l'innovation, gage du renouvellement incessant des connaissances et des technologies. Il a pourtant continué de faire face à d'importants risques de sécheresse et d'inondations. A l'issue des épreuves ayant compromis son existence en tant que

nation et affaibli son tissu social, les maliens se sont épris d'un sursaut national jamais démenti ni remis en cause par un contexte mondial fait d'affaiblissement du droit international et du rôle des IFI. Il a su se doter d'un système efficace de planification de l'économie, modernisé l'administration publique et fait participer intelligemment l'Etat à l'exploitation minière et à l'industrialisation. Les médias se sont modernisés, les OSC aussi et les légitimités traditionnelles sont davantage mises à contribution dans la cohésion sociale et l'enracinement socioculturel de la démocratie et de la bonne gouvernance, dans un contexte nouveau de gestion concertée et transparente du territoire.

Pr. Massa Coulibaly

1. Promotion de la recherche et de l'innovation dans un contexte de forte croissance démographique

Dans ce scénario, l'Etat fait de la promotion de la recherche-développement et de l'innovation une de ses priorités stratégiques en vue de la croissance et du développement. Aussi, se rapproche-t-il de l'objectif de l'Union africaine (2017) de consacrer 1% du PIB à ce secteur, objectif qui a été loin d'être atteint en 2020 comme l'avaient instruit les chefs d'Etat de l'organisation continentale. Cela se passe dans un contexte de forte hausse du taux de croissance démographique comme déjà constaté en 2009 par le RGPH4 comparativement à son poursuivant de 2009, 3.6% contre 3.4%. Pour les quatre dernières décennies jusqu'à l'horizon 2063, plusieurs hypothèses d'évolution démographique sont envisageables. D'abord, au cas où le taux de croissance observé en 2022 de 3.4% se maintiendrait, la population serait en 2063 de plus de 87 millions d'habitants. Elle serait de 70 millions sachant que la population du Mali a été multipliée par 3.5 sur les 46 précédentes années, 1976-2022, ou a évolué au taux annuel moyen de 2.8%. Dans tous les cas, cela équivaldrait tout de même à plus du triplement de la population de 2022 du pays. Aussi, ce dernier investira-t-il encore plus dans l'éducation surtout dans l'enseignement supérieur pour booster la recherche scientifique, fondamentale et appliquée, la protection des personnes vivant avec un handicap et dans la recherche de solutions idoines pour le plein emploi. Cet environnement démographique sera en plus favorable à la capture du dividende démographique par des investissements conséquents dans la jeunesse, capture d'autant plus vraisemblable que d'importants investissements seront consacrés à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au bien-être des populations.

La transformation structurelle de l'économie passe par un capital humain compétent que peut procurer une véritable stratégie nationale pour la recherche-développement et l'innovation.

2. Risques de sécheresse et d'inondation

La sécheresse est un phénomène ancien et répétitif au Mali. Celle des années 1970 aura marqué la communauté internationale et engendra la création du CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel) regroupant treize pays (Burkina Faso, Bénin, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo) avec son siège à Ouagadougou au Burkina Faso. En plus de la sécheresse de 1973, le Mali enregistra d'autres épisodes de sécheresse telles que celles de 1984, 2004 et 2011, tous avec un dégât moins dramatique que le premier. Face à cette apparition non cyclique de la sécheresse, l'Etat se donne l'obligation de trouver des stratégies d'adaptation et/ou de résilience à ce fléau. Pour ce faire, le gouvernement, à travers le Ministère chargé de l'environnement avec l'appui du Mécanisme mondial de la convention des Nations-unies sur la désertification à travers l'initiative de la sécheresse a élaboré le Plan national sécheresse pour le Mali (PNS-Mali), avec un double objectif (i) faire l'état des lieux des sécheresses et leurs impacts et (ii) préparer les stratégies de parade en conséquence. La non atteinte de ce double objectif a résulté de (i) le non fonctionnement des systèmes de surveillance de la sécheresse et d'alerte précoce, (ii) la sous-évaluation de la vulnérabilité et les risques liés à la sécheresse et (iii) l'absence de mesures d'adaptation et de riposte à la sécheresse et l'incapacité à en limiter les impacts. Aussi, des actions concrètes n'ont pas été mises en place pour identifier les facteurs clés déclencheurs de la sécheresse et ses impacts ni pour inventorier les secteurs socioéconomiques les plus vulnérables encore moins proposer des mesures de prévention et/ou d'adaptation. De même, on déplore l'absence de mesures de renforcement de capacités

d'adaptation et de résilience et d'un cadre politique et institutionnel approprié pour une gestion efficace de la sécheresse. En conséquence, l'atteinte de l'ODD15 relatif à la préservation et la restauration en cas de sécheresse des écosystèmes terrestres, a-t-elle été compromise. Pire, la cible 15.3 dudit ODD n'a pu être atteinte compromettant la lutte contre la désertification, la restauration des terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations ainsi que l'idéal d'un monde neutre en matière de dégradation des terres. La mise en œuvre de l'Initiative africaine grande muraille verte (IGMV) a abouti à des résultats mitigés. Les résultats du Mali ont été aggravés par la mise en œuvre insuffisante de l'IGMV. L'occurrence et la gravité des épisodes de sécheresse et d'inondations se sont intensifiées et aucune mesure n'a été prise pour lutter contre les conséquences des épisodes pouvant toujours survenir. En conséquence, le Sahara aura significativement avancé et l'agriculture malienne négativement impactée par les méfaits de la sécheresse.

Tout comme la sécheresse, aucune action vigoureuse et concrète de lutte contre les inondations n'a été prise. Au mieux, les rares actions entreprises n'auront produit aucun effet significatif, qu'il s'agisse de la construction et de l'entretien d'infrastructures de drainage d'eau dans les villes ou de la mise en œuvre timide du schéma d'aménagement du territoire à l'horizon 2041. Toutefois, l'Etat gagnerait à maintenir des efforts de prévention et de gestion des dommages d'inondation, cela en vue de limiter les dégâts matériels causés aux habitations et aux cultures.

3. Sursaut national et régional dans un contexte d'affaiblissement du droit international et du rôle des IFI

Les efforts du Conseil de sécurité de l'ONU n'ont pas été jugés satisfaisants par le Mali dans sa lutte contre le terrorisme. Plus de dix ans d'intervention militaire internationale n'ont apporté aucune sécurité à la population malienne, la MINUSMA ayant échoué dans sa mission de restauration et de maintien de la paix. Conséquence, les zones d'insécurité n'ont cessé de s'étendre du nord au sud du pays. De plus, le pays aura saisi le Conseil de sécurité pour des actes d'agression, de subversion, de déstabilisation et de violation de son espace aérien par des aéronefs des forces armées françaises. Cette saisine contre un membre permanent du Conseil entache la crédibilité de ce dernier et partant de l'ONU dans son ensemble. A cela s'ajoutent d'autres échecs des missions de maintien de la paix en Afrique et ailleurs, toutes choses participant de l'affaiblissement du statut des Nations-Unies.

Les conséquences concrètes des sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que du conflit russo-ukrainien ont été le révélateur de la dépendance de l'économie malienne et surtout de la vulnérabilité de cette économie au reste du monde, tout comme les autres pays du Sud. Elles se sont traduites par l'envolée des prix des biens alimentaires et de l'énergie aggravant ainsi l'insécurité alimentaire et la pauvreté, dans un contexte de risques de sécheresse et d'inondations. La crise russo-ukrainienne constitue un risque majeur pour la sécurité alimentaire et énergétique en Afrique et montre que ces pays sont trop dépendants de l'extérieur. Face à tout cela, le pays prend conscience de la nécessité de sa souveraineté dans l'agroalimentaire et l'énergie.

Avec l'affaiblissement du droit international et la remise des idéaux des organisations régionales et sous-régionales dont la CEDEAO et l'UEMOA, il est apparu nécessaire de réorganiser ces structures pour les adapter au nouveau contexte géopolitique et les mettre au

service des aspirations des peuples à plus d'indépendance et de souveraineté. Cette réorganisation est apparue comme une condition sine qua non de leur survie et une nécessité pour leurs Etats membres d'avoir leurs mots à dire dans l'arène continentale et mondiale. Elle est un rempart à ce que l'Afrique ne soit pas laissée de côté et qu'au contraire elle devienne un havre de paix et de progrès économique et social. Le Mali, de par son expérience récente d'affirmation de sa souveraineté et de son indépendance, contribue au premier plan à cette renaissance africaine et aussi de la renaissance ouest-africaine.

4. Planification de l'économie, modernisation de l'administration et participation de l'Etat à l'exploitation minière

Depuis quelques années, l'élaboration et la mise en œuvre de cadres stratégiques se substitue à la planification telle que connue à l'indépendance et jusqu'au début des années 1980 (le dernier plan quinquennal était celui de 1981-1985). L'actuel CREDD 2019-2023 comme celui qui l'a précédé 2016-2018 s'inscrit dans l'Agenda 2030 des Nations-unies ainsi que l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ces cadres se veulent les référentiels de développement du pays dans lesquels doivent s'inscrire les interventions des partenaires extérieurs. Aussi, ambitionnent-ils d'embrasser tous les axes de développement, la gouvernance, l'économie, le capital humain, l'environnement et le partenariat. Pourtant, ils ne sauraient remplacer un véritable processus de planification du développement. Aussi, le Mali en a-t-il fait l'impasse et s'est résolument attelé à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans quinquennaux en vue de réaliser sa Vision 2063.

Les nombreux investissements jusqu'ici consentis dans la formation et l'éducation ont conduit à un relèvement considérable du niveau du capital humain du pays. Ainsi, à l'instar des pays émergents voire des pays développés, le pays dispose de ressources humaines suffisamment qualifiées dans beaucoup de domaines y compris dans le numérique.

Le Mali, depuis la nuit des temps, extrait des minéraux dont l'or qui a fait le rayonnement des empires et autres royaumes qui se sont succédé sur le territoire du Mali actuel. L'activité minière est cependant restée longtemps au stade artisanal avec en exergue l'orpaillage traditionnel. Les premiers travaux formels de recherche géologique et minière remontent à la période coloniale. En 2023, l'Etat essaye un retour timide dans le champ minier finalement occupé par les seules multinationales internationales et l'orpaillage traditionnel. Ce retour se fait à travers les lois n°2023-040 du 29 août 2023 portant code minier en République du Mali et n°2023-041 du 29 août 2023 relative au contenu local dans le secteur minier. A nos jours, l'Etat est dans tous les échelons du secteur minier, recherche, exploration, extraction, transformation et commercialisation. Mieux, la transformation des minéraux et leur conservation dans le pays alimentent et soutiennent les réserves de change et la convertibilité de la monnaie. L'or et d'autres métaux précieux sont devenus des actifs réels du système bancaire national, toute chose participant du développement économique du pays et surtout du financement de l'économie.